

& ELECTRA RHYTHM

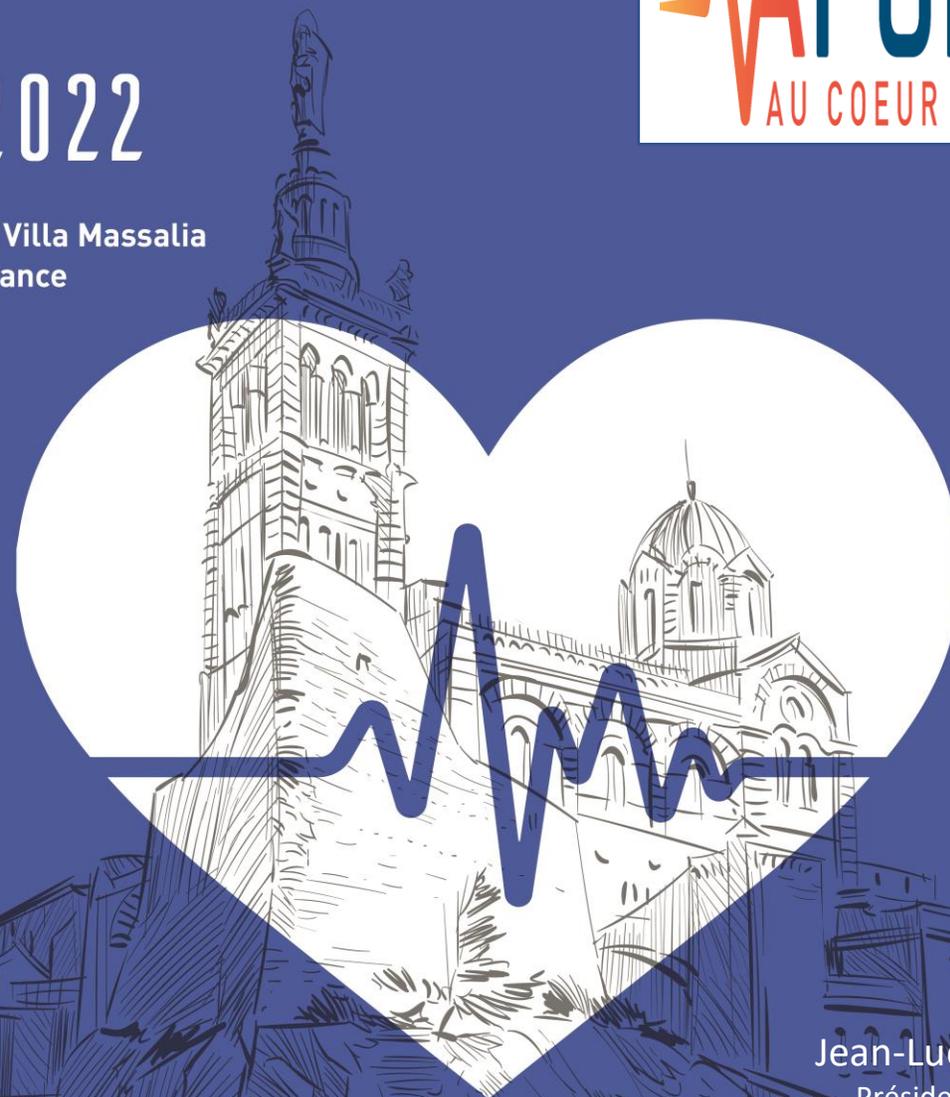
Vivre avec un Défibrillateur ou Stimulateur cardiaques

- Le Permis de Conduire.
- Les prêts financiers.

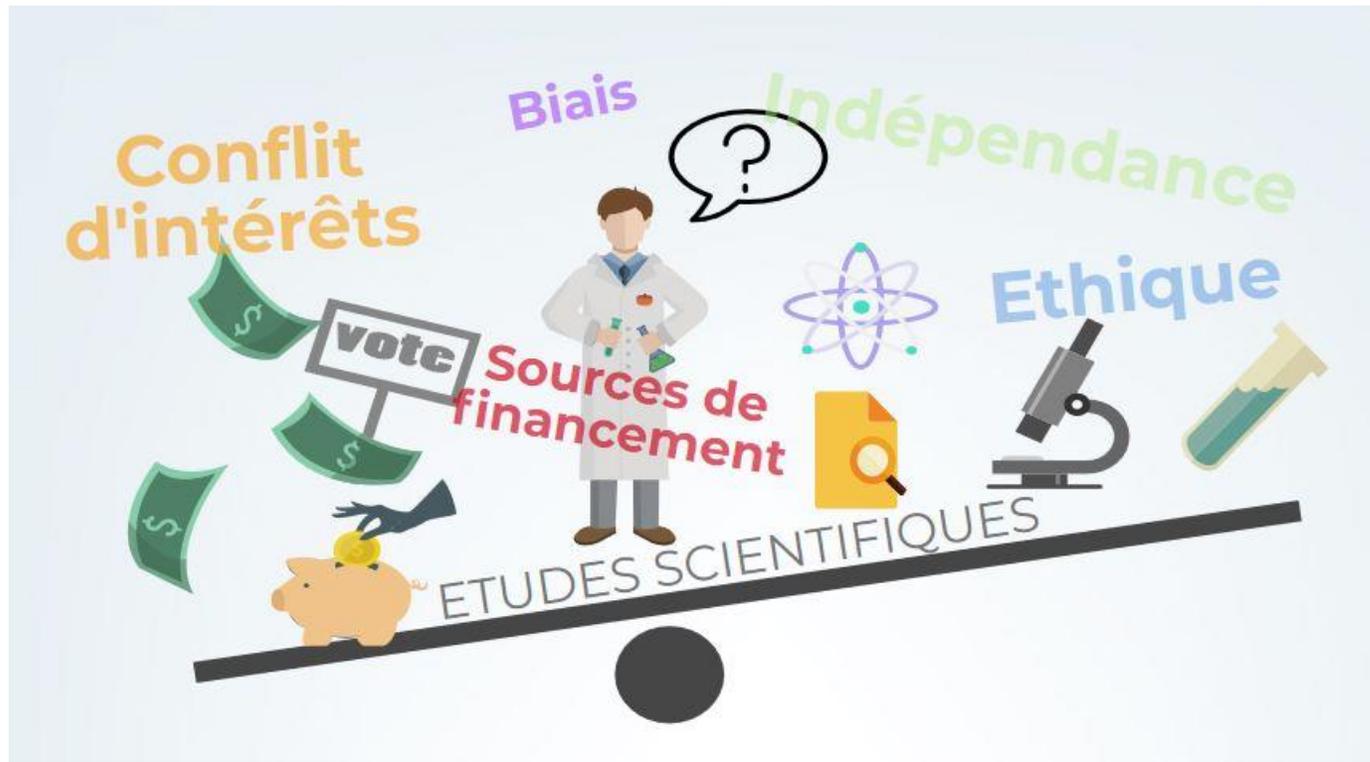
18-21
MAY 2022

Golden Tulip Villa Massalia
Marseille, France

APODEC
AU COEUR DE LA VIE



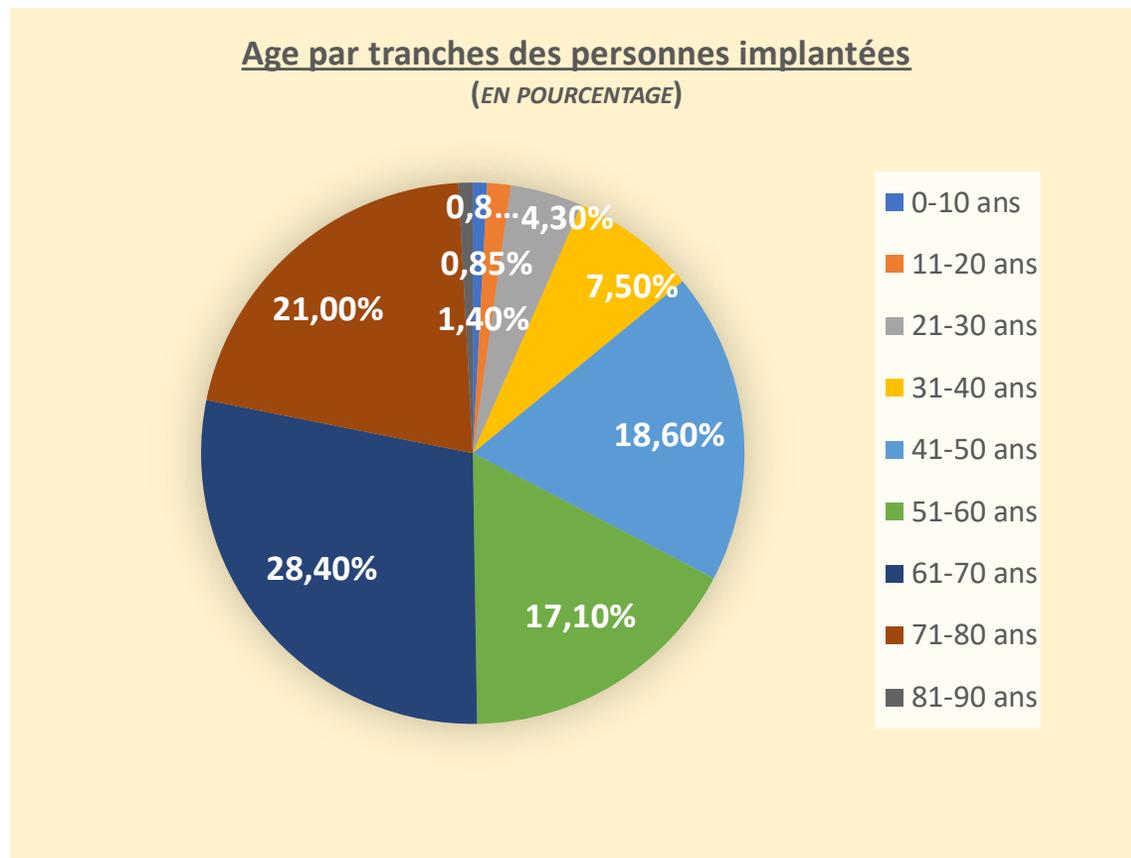
Jean-Luc HAMELIN
Président APODEC
4 place Louis Armand
75012 PARIS



Je n'ai aucun conflit d'intérêts.

APODEC = ?

+ de 1800 membres depuis le début,



13 Administrateurs (Tous bénévoles)



Association des Porteurs de Dispositifs Electriques Cardiaques

Un comité Scientifique

- Le Pr Pedro BRUGADA (Belgique)
- Le Dr Paul BRU (La Rochelle)
- Le Pr Philippe CHEVALIER (Lyon)
- Le Dr Daniel GRAS (Nantes)
- Le Dr Claude KOUAKAM (Lille)
- Le Dr Gabriel LAURENT (Dijon)
- Le Dr Arnaud LAZARUS (Paris)
- Le Pr Jacques MANSOURATI (Brest)
- Le Pr Philippe MABO (Rennes)
- Le Dr Philippe RITTER (Bordeaux)
- Le Pr Nicolas SADOUL (Nancy)
- Le Dr Jérôme TAÏEB (Aix en Provence)

4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr



Quelques Dates:

- Mars 2000
- Janvier 2004
- Octobre 2004
- Juillet 2006
- 2011



Janvier 2004

RAPPORT DOMONT



**Association des PORteurs de
Dispositifs Electriques
Cardiaques**

**4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr**

Octobre 2004

Rendez-Vous avec le Ministre de la Santé



Association des **Porteurs de Dispositifs Electriques Cardiaques**



4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr

Juillet 2006



**Association des Porteurs de
Dispositifs Électriques Cardiaques**

AERAS

s'assurer et emprunter avec
un risque aggravé de santé

4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr



Abbott



Biotronik



Boston



Medtronic



Microport

2011

Télécardiologie

2017

Acte Médical



Le Permis de Conduire pour les porteurs de Défibrillateur et de Stimulateur cardiaques.

2 Groupes:

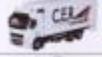
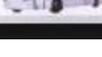
- Les conducteurs de Véhicules Lourds ou Professionnels.
- Les conducteurs de véhicules particuliers



APODEC
AU COEUR DE LA VIE

Association des Porteurs de Dispositifs Electriques Cardiaques

Permis de Conduire: **TERMINE**

CATÉGORIE	AGE MINIMUM
C1 	18 ans permis B
C1E  	18 ans permis C1
C 	21 ans permis B ou 18 ans*
CE 	21 ans permis C
D1 	21 ans permis B
D1E  	21 ans permis D1
D 	24 ans Permis B
DE  	24 ans Permis D



4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr



**Association des Porteurs de
Dispositifs Électriques Cardiaques**

Permis Véhicules Légers : Autos- Motos

Permis A et B

(Arrêté du 28 Mars 2022)

4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr

Porteurs de Défibrillateurs ou Stimulateurs



**Association des Porteurs de
Dispositifs Electriques Cardiaques**

- Déclaration volontaire du patient de sa pathologie ou plutôt de son dispositif implanté.

- Prise de rendez-vous avec le médecin agréé de la préfecture.
- Médecin agréé juge de votre état de santé.
- Démarche à faire sur le site ANTS,
- Réception d'un nouveau permis à durée limitée ou définitif.

Stimulateur et Permis de Conduire



**Association des Porteurs de
Dispositifs Electriques Cardiaques**

En pré-opératoire:

- **Incompatibilité** si risque de lipothymie ou syncope
- **Compatibilité** si risque négligeable

En post-opératoire:

- **Incompatibilité temporaire: 2 semaines d'interdiction de conduire** si risque de lipothymie ou syncope n'est pas négligeable.
- **Compatibilité définitive** : si absence de risque.
- **Incompatibilité définitive**: si risque de lipothymie ou syncope est présent.

Défibrillateur et Permis de Conduire



Association des Porteurs de
Dispositifs Électriques Cardiaques

En pré-opératoire:

Incompatibilité temporaire

En post-opératoire:

- En prévention primaire: **4 semaines d'interdiction de conduire**
- En prévention secondaire: **12 semaines d'interdiction de conduire**

En remplacement: **Reprise immédiate**

En cas de choc délivré par le défibrillateur: Si l'avis médical spécialisé estime que le risque de lypothymie ou syncope est négligeable : **Compatible, incompatible définitif ou temporaire???????**

Porteurs de défibrillateurs ou stimulateurs cardiaques Et les prêts bancaires



**Association des Porteurs de
Dispositifs Electriques Cardiaques**



Situation face aux banques et à la convention AERAS:

- Prêt à la consommation.
- Prêt immobilier.



Le Chef de Cabinet
du Président de la République

N° PDR/CP/BEAR/E073059

Monsieur Jean-Luc HAMELIN
Président de l'association des porteurs de
dispositifs électriques cardiaques
4 PLACE LOUIS ARMAND
75012 PARIS

Paris, le

07 FEV. 2022

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée.

Attentif aux raisons qui ont guidé votre démarche, le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer qu'il a bien été pris connaissance de vos préoccupations relatives aux conditions d'accès à l'emprunt pour les personnes atteintes d'une pathologie cardiaque et concernant l'application de la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé).

Aussi, je n'ai pas manqué de transmettre votre intervention à Messieurs Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance, et Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé. Vous serez tenu directement informé, par leurs soins, de la suite susceptible d'y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brice BLONDEL



PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président ».

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE
SOUS-DIRECTION DES ASSURANCES
BUREAU ASSUR1
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAROLINE MILLER
TELECOPIE : 01 44 87 20 09
REF : 2022 03901/D4034

COPIE : PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL « DROIT À L'OUBLI »

Direction générale du Trésor

Paris, le



Monsieur Jean-Luc HAMELIN

Association des porteurs de dispositifs
électriques cardiaques

4 place Louis Armand
75012 PARIS

Monsieur,

Par votre courrier en date du 7 février 2022, vous attirez mon attention sur l'accès des personnes atteintes d'une pathologie cardiaque au crédit et à l'assurance emprunteur, notamment grâce à la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé).

Le Gouvernement est très attentif à ce sujet. L'accession à la propriété représente pour beaucoup de nos concitoyens l'objectif d'une vie. Il repose essentiellement sur le crédit immobilier, lequel est très souvent conditionné à la souscription d'une assurance emprunteur.

La question de l'accès au crédit se pose avec une acuité particulière lorsqu'elle concerne des personnes candidates à l'emprunt en situation de risque aggravé de santé du fait d'une maladie et constitue donc naturellement une préoccupation forte du gouvernement. Le crédit immobilier doit pouvoir être accessible à tous et notamment les plus fragiles de nos concitoyens.

Ainsi, le Gouvernement a soutenu la loi n° 2022-270 du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur. En plus d'introduire le droit de résilier à tout moment son contrat d'assurance emprunteur, dans une logique de renforcement de la concurrence dans ce secteur, cette loi réduit le délai du droit à l'oubli de dix ans à cinq ans pour tous les cancers, au lieu de dix ans pour les personnes dont le cancer s'est déclaré après l'âge de 21 ans et cinq ans pour les cancers déclarés avant 21 ans actuellement. Elle introduit par ailleurs un droit à l'oubli de cinq ans pour l'hépatite virale C. Elle supprime également les questionnaires médicaux dans les cas où la part assurée sur l'encours cumulé des contrats de crédit n'excède pas 200 000 euros par assuré et où l'échéance de remboursement du crédit contracté est antérieure au soixantième anniversaire de l'assuré. S'agissant des pathologies que vous mentionnez et qui concernent directement les membres de l'association des porteurs de dispositifs électriques cardiaques, l'article 9 de la loi impose aux parties prenantes de la Convention AERAS d'entamer des négociations dans un

APODEC
AU COEUR DE LA VIE

**Association des Porteurs de
Dispositifs Électriques Cardiaques**

4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr

Porteurs de défibrillateurs ou stimulateurs cardiaques Et les prêts bancaires



**Association des Porteurs de
Dispositifs Electriques Cardiaques**



Situation nouvelle (en attente de mise en application)

- Prêt à la consommation.
- Prêt immobilier.



**Association des Porteurs de
Dispositifs Électriques Cardiaques**

Merci de votre attention.

4 place Louis Armand
75012 PARIS
www.apodec.fr